

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-37

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURE A FINALITE ECONOMIQUE (SEM)

Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
POMMEVIC	SOCIETE SLIBAIL	ARMATURES AQUITAINE
MONTAUBAN	SOGEFIMUR	ENTREPRISE MAF RODA

Par délibérations des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les dossiers susceptibles de donner lieu à une aide du Département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique ont été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le 1^{er} décembre 2006.

Ces dossiers ont été instruits dans le cadre des modalités d'attribution des aides indirectes départementales aux entreprises et plus particulièrement des subventions aux communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et sociétés d'économie mixte, pour l'équipement d'infrastructures à finalité économique (chapitre IV, articles 37 à 49 de l'arrêté portant règlement du Fonds Départemental d'Intervention Economique).

Ces articles stipulent notamment que les communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et sociétés d'économie mixte qui, afin d'installer une entreprise, réalisent des opérations d'acquisition ou de construction de bâtiments peuvent bénéficier d'un financement départemental à hauteur de 25 % du coût H.T. des travaux et plafonné à 38 125 €.

1 - ARMATURES D'AQUITAINE A POMMEVIC

► LES RAISONS

La Société Armatures Aquitaine a été créée en 1979 et fabrique depuis l'origine des armatures métalliques pour les petits bâtiments type maison individuelle ou petit collectif.

En 1991 la société fait l'acquisition d'une première machine à souder automatique qui lui permet d'industrialiser la production.

En 2005, l'entreprise a créé une nouvelle unité pour produire des fils en acier tréfilé sur la zone de Golfech.

La zone de chalandise couvre 19 départements du grand Sud Ouest. Elle est composée exclusivement :

- de négociants en matériaux de construction,
- d'indépendants ou affiliés à des groupes (Point P, Gédimat, Chausson, Trialis, Réseau Pro...) et de grossistes en acier.

Armatures d'Aquitaine se différencie de la concurrence par :

- sa spécialisation sur le marché de la maison individuelle,
- sa spécificité par le développement d'une gamme parasismique,
- sa certification NF.

Armatures d'aquitaine est leader sur son secteur avec 70 % de part de marché en 2005.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2005 s'est élevé à 21 250 K€.

► LE PROJET

Sur le site de Pommevic, l'entreprise est propriétaire d'un terrain et des bâtiments qu'elle occupe en bordure de la RD 813.

L'ensemble immobilier actuel représente une surface de 3 500 m² dont 175 m² de bureaux.

Le parc de stockage représente 4 000 m² non couverts.

Il s'agit donc de réaliser deux bâtiments de 1 200 m² chacun équipés de deux ponts roulants.

Il est prévu aussi la réalisation de VRD permettant de desservir l'entreprise en matière de livraison.

Au-delà de cet investissement immobilier, Armatures d'Aquitaine envisage l'acquisition de machines sur trois ans selon le calendrier suivant :

LE MATERIEL : programme sur trois exercices :

Investissements 2006 :	200 000 €
Investissements 2007 :	950 000 €
Investissements 2008 :	400 000 €
TOTAL	1 550 000 €

Sur ces 3 exercices, la prévision d'emplois nouveaux serait de 23.

► RECEVABILITE

- (287 E),
- Il s'agit d'un projet industriel avec une activité de production liée aux métaux
 - il est inscrit au titre du Contrat de Pays,
 - il est porteur de développement et d'emplois.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le coût global du projet est estimé à environ 500 000,00 € HT.

Construction de deux bâtiments de 1 200 m ² chacun	400 000,00 €
V.R.D.	60 000,00 €
2 ponts roulants	40 000,00 €
TOTAL HT	500 000 ,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Le coût global du projet est estimé à

Région (sollicitée)	41 000,00 €
Conseil Général (sollicitée)	47 000,00 €
Communauté de Communes des Deux Rives	47 000,00 €
TOTAL	135 000,00 €

Après examen de la demande, le Comité Technique du F.D.I.E. considérant :

- qu'il s'agit d'une entreprise qui est déjà implantée sur le Tarn-et-Garonne depuis 1979,
- que le projet va permettre la création de 23 emplois nouveaux,
- que le programme d'investissement matériel de 1,550 M€ doit permettre un développement pérenne pour cette entreprise ,

- propose d'accorder à la Société de crédit bail SLIBAIL une subvention d'un montant de **47 000 €** pour la réalisation de deux bâtiments pour l'entreprise ARMATURES D'AQUITAINE à Pommevic

2 – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A ALBASUD A MONTAUBAN POUR L'ENTREPRISE MAF FODA

► LES RAISONS

L'entreprise a pour origine l'Algérie au début du XX ème siècle.

Depuis les années 60 l'entreprise s'est installée en Tarn-et-Garonne et est devenu un groupe dirigé par une personne .

La S.A. MAF est la holding d'un groupe familial dont dépendent une vingtaine de filiales industrielles et/ou commerciales installées sur les cinq continents.

Le groupe emploie près d'un millier de personnes dont 200, soit 21% à Montauban, où sont concentrées les activités de recherche et développement ainsi que les activités industrielles stratégiques (électronique, capteurs, logiciels...)

C'est la S.A.S MAF AGROBOTIC, installée à Montauban, qui est le pivot de l'ensemble des activités de recherche et fabrication de la plupart de ses filiales.

Depuis son installation en Tarn-et-Garonne, l'entreprise s'est spécialisée dans la conception et fabrication de matériel de tri et conditionnement de fruits et est arrivée aujourd'hui à produire des chaînes automatisées de la réception des fruits après récolte jusqu'à leur emballage avant expédition.

A la différence de nombreuses entreprises, la MAF intègre en son sein la fabrication de la plupart des composants de ses machines.

La forte croissance des activités montalbanaises a conduit l'entreprise installée rue Gustave Jay, au bord du Tarn, à acquérir au fil des années la quasi totalité des bâtiments du quartier ainsi qu'une caserne. Malgré cela, l'entreprise manque d'espace et a surtout des difficultés à mettre en place une organisation rationnelle des flux.

Afin de pallier à ces inconvénients et regrouper les activités le groupe a acheté en 2000 les bâtiments de la SEITA (manufacture de tabac) situés entre la voie ferrée et la caserne du 17ème Régiment du Génie près du cours Foucault dont les caractéristiques (grande longueur) correspondaient aux besoins de la production. Pour un coût global d'environ trois millions d'euros (1,7 millions d'achat et 1,3 de travaux), il disposerait d'une usine fonctionnelle.

En 2001, l'armée a manifesté son intérêt pour ces installations proches de la caserne du 17ème RGAP.

Le permis de construire a été refusé à la MAF et des négociations ont été entamées avec la ville et les autorités militaires.

Si la MAF a récupéré sa mise financière (prix des domaines+ frais) elle s'est retrouvée quelques années plus tard face à son problème initial, à savoir la nécessité de construire une nouvelle unité de production

Une estimation rapide a fait apparaître que le coût d'un bâtiment neuf était au moins deux fois plus élevé que ce qu'aurait coûté l'installation dans les bâtiments de la SEITA. De 3 millions d'euros pour le projet initial, on passait à 6 voire 9 millions d'euros à ce jour au vu des augmentations .

► LE PROJET

Afin de poursuivre son développement, le groupe MAF RODA a un besoin impérieux de rationaliser son installation à Montauban qui est à la fois sa vitrine, son centre de décision et son centre de développement.

Aujourd'hui la production est répartie entre plusieurs sites et une étude menée en interne a permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration de productivité :

- amélioration de l'organisation de l'activité par le regroupement de tout le personnel permettant une meilleure communication et réactivité,
- amélioration de la logistique par le regroupement des stocks et de la fabrication sur un même lieu,
- entretien des bâtiments quasiment nul du fait de la construction de bâtiments neufs et adaptés à l'activité de la société,
- meilleure image de marque par un visuel plus flatteur, et donc impact sur le carnet de commande.

La société profitera également de ce transfert pour réorienter la production du site de Montauban vers des produits à plus haute technologie (électronique, techniques) et vers la recherche et développement (fabrication de prototypes). Elle conservera à Montauban la production de matériel à forte valeur ajoutée et sous traitera dans ses filiales les produits plus basiques (tapis, brosseuses...)

Le projet consiste dans la réalisation d'un bâtiment de 2 600m² de bureaux et 14 400 m² d'ateliers sur un terrain d'une superficie de 65 000m² situé à Albasud.

Ce terrain estimé par les domaines à 13 € HT le m² a fait l'objet d'une négociation qui a duré plusieurs années et a abouti à la signature en mars 2006 d'une convention stipulant:

- que le terrain d'une valeur de 845 000€ serait cédé à la MAF pour un euro,
- que la MAF s'engage à conserver à Montauban pendant trois ans les $\frac{3}{4}$ des 177 emplois existants à la date de la signature de la convention soit 133 emplois minimum.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total de l'opération immobilière s'élève à 9 millions d'euros.

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Conseil Régional (accordé)	300 000,00€
Conseil Général	76 250,00€
Emprunt/crédit bail	8 623 750,00€
TOTAL	9 000 000,00€

Après examen de la demande, le Comité Technique du F.D.I.E. considérant :

- que pour l'entreprise il est nécessaire de rationaliser son outil de production,
- que son déplacement sur Albasud doit lui permettre d'avoir une meilleure rentabilité pour le groupe MAF RODA,
- propose d'accorder à la société de crédit bail SOGEFIMUR une subvention d'un montant de **76 250 €** pour la construction d'un bâtiment à Albasud à Montauban pour l'Entreprise MAF RODA.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- d'une subvention de **47 000 €** à la société SLIBAIL (crédit bail) pour la réalisation de deux bâtiments pour l'entreprise ARMATURES D'AQUITAINE à Pommevic

- d'une subvention d'un montant de **76 250 €** à la société SOGEFIMUR (crédit bail) pour la construction d'un bâtiment à Albasud à Montauban pour l'Entreprise MAF RODA.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 20426, sous-fonction 93.

Autorisation de programme 2006	228 750 €
Engagé à ce jour	80 115 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	123 250 €
Disponible	25 385 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-37

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE
EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURE A FINALITE ECONOMIQUE(SEM)**

Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
POMMEVIC	SOCIETE SLIBAIL	ARMATURES AQUITAINE
MONTAUBAN	SOGEFIMUR	ENTREPRISE MAF RODA

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité technique consultatif réuni le 1er décembre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :

- 47 000 € à la société SLIBAIL (crédit bail) pour la réalisation de deux bâtiments pour l'entreprise ARMATURES D'AQUITAINE à Pommevic (*projet inscrit au titre du Contrat de Pays*),
- 76 250 € à la société SOGEFIMUR (crédit bail) pour la construction d'un bâtiment à Albasud à Montauban pour l'Entreprise MAF RODA (spécialisée dans la conception et fabrication de matériel de tri et conditionnement de fruits) ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 20426, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,